

# Sainte-Irène

**Journal municipal**    **Avril-Mai 2022**    **vol. 253**

Exprimer votre **talent** !

## Concours de photos



**Suivez l'actualité en ligne !**

<https://www.sainteirene.com/>

<https://www.facebook.com/Municipalite-Sainte-Irene>





# Sujets

Sommaire  
Avis public  
Enregistrement chien  
Garder votre chien en laisse  
Abris d'hiver  
Nouvelle page Facebook Municipalité  
Naissance  
Concours photo  
Les serres Nemtayé  
Le Villageois  
La Fabrique  
Comité de Liturgie  
Cosmoss vous informe  
Parc régional Val D'Irène  
Concert l'Amour en héritage  
Recette  
Coloriage  
Mot vert du mois  
Calendrier et info



# Bonne Fête

Le 23 avril à Maëlle Gagnon  
Le 24 avril à Damon Lacombe  
Le 26 avril Fred Lizotte  
Le 28 avril Léa Sophie Guénette  
Le 1 mai à Noah Ouellet  
Le 3 mai Aurélie Ayotte  
Le 11 mai Audréane Lessard  
Le 13 mai à Maëllia Bois  
Le 15 mai à Thomas Lavoie



Note de rédaction

**Le journal sortira à tous les 15 de chaque mois.**

Le prochain journal sortira le **lundi 16 mai**. À noter que vous êtes invités à soumettre vos annonces ou articles gratuitement **avant le jeudi 12 mai.**

**Pour nous joindre :**

Par téléphone : Nicole Parent ou Nancy Lizotte au 418-629-3746

Cell. : 418-330-0377 Par courriel : [journal.steirene@hotmail.com](mailto:journal.steirene@hotmail.com)





## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

---

#### **NATURE DE LA DEMANDE:**

Le requérant désire construire un garage au 19 rue des Bouleaux. Le requérant demande une dérogation mineure à la réglementation de zonage en vigueur à la municipalité de Ste-Irène. La dérogation demandée concerne les dispositions de l'article 7.4.3 du règlement de zonage 07-2004

Importance de la demande :

Si cette demande est acceptée, les normes suivantes s'appliqueront pour ce lot 3 864 864

#### **1. Localisation :**

La localisation du bâtiment empiète de 2 mètres en façade du bâtiment principal, soit à l'intérieur de la ligne prolongeant les murs latéraux du bâtiment principal soit en contradiction avec les exigences de l'alinéa a) du paragraphe 3.

#### **2. Hauteur du bâtiment :**

La hauteur totale du bâtiment visé par la demande sera fixée à 6.0 mètres alors que selon les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 4 traitant du gabarit, cette hauteur ne devrait pas excéder la hauteur du bâtiment principal jusqu'à concurrence de 5.0mètres.

NOTE la hauteur totale du bâtiment n'excède pas la hauteur du bâtiment principal.

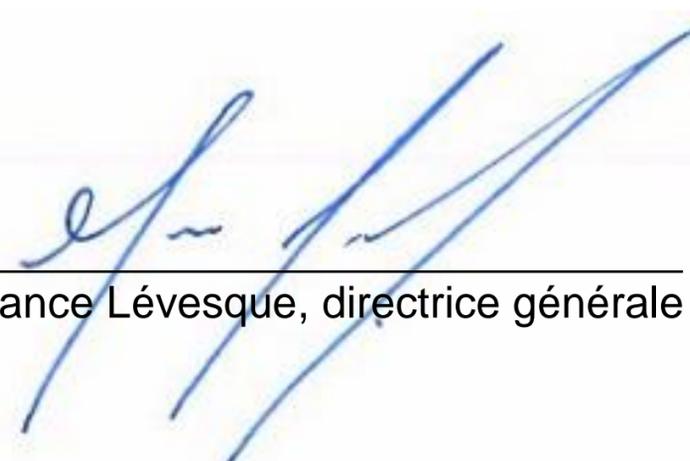
#### **3 Hauteur de la porte :**

La hauteur de la porte de garage sera fixée à 2.78mètres alors que cette hauteur ne devrait pas excéder 2.75 mètres selon le paragraphe 6 de l'article 7.4.3

#### **CONSULTATION SUR LA DEMANDE**

Le conseil municipal de Ste-Irène se prononcera sur cette demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire prévue le 2 mai 2022 à 19h30, à la salle du conseil située au 362 rue de la Fabrique, Ste-Irène. Lors de cette séance, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande avant que ledit conseil statue sur celle-ci.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE  
CE 5<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL 2022.

  
Marie-France Lévesque, directrice générale



**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT 337-2022  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
SUR LES DÉROGATIONS  
MINEURES NUMÉRO 10-2004**

Avis de motion est donné par Alain Delisle conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures de manière que l'ensemble des dispositions des règlements de zonage et de lotissement puissent faire l'objet d'une demande, sous réserve des exceptions prévues par la Loi, ainsi que d'insérer à la procédure d'acheminement d'une demande de nouvelles dispositions prévues par la Loi.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 4 AVRIL 2022

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 335-2022  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES  
PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO  
06-2004**

Avis de motion est donné par Alain Delisle, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement des permis et certificats de manière à :

- exempter les travaux de transformation et d'agrandissement d'un bâtiment existant ainsi que la construction ou l'ajout d'un bâtiment secondaire accessoire à un bâtiment principal existant de la condition de délivrance d'un permis de construction exigeant la contiguïté à une rue;
- à permettre sous certaines conditions, dans les territoires non subdivisés aux plans officiels du cadastre, la construction de bâtiments sur des terrains qui ne sont pas contigus à une rue cadastrée.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 4 AVRIL 2022

Marie-France Lévesque,  
Directrice générale et greffière -trésorière



**AVIS DE MOTION**

---

<b>RÈGLEMENT</b>	<b>334-2022</b>
<b>MODIFIANT</b>	<b>LE PLAN</b>
<b>D'URBANISME</b>	<b>(RÈGLEMENT</b>
<b>NUMÉRO 05-2004)</b>	

---

Avis de motion est donné par Nelson Thériault, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le plan d'affectation du plan d'urbanisme de manière à :

- prolonger le tracé de la rue des Cèdres;
- insérer le tracé de la rue des Érables;
- modifier le tracé de la rue Lavoie;
- agrandir l'affectation résidentielle à moyenne densité (Hb) à même la totalité de l'affectation résidentielle maison mobile (Hm).

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 4 AVRIL 2022

Marie-France Lévesque,

Directrice générale et greffière -trésorière



**AVIS DE MOTION**

---

**RÈGLEMENT 336-2022  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 07-2004**

---

Avis de motion est donné par Carmen Fournier, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage de manière à :

- insérer la définition de lieu d'enfouissement technique (LET) et en interdire l'usage sur l'ensemble du territoire;
- augmenter la hauteur en étage maximale de 2 à 2.5 dans les zones 39 R, 40 R, 42 R, 43 R, 44 R et 45 R (secteur Val-d'Irène);
- prolonger le tracé de la rue des Cèdres ainsi qu'insérer le tracé de la rue des Érables dans le plan de zonage, et ce aux fins de conformité au plan d'urbanisme en cours de modification;
- remplacer la zone 2 Hm par la zone 2 Hb.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 4 AVRIL 2022

Marie-France Lévesque,

Directrice générale et greffière -trésorière



## Avis aux propriétaires de chiens



### Nouveau registre et médaille pour votre chien

Nouveau règlement adopté par le Gouvernement du Québec :  
Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

Le règlement adopté par le Gouvernement oblige tous les propriétaires de chien à procéder à l'enregistrement de celui-ci auprès de la municipalité. Pour se conformer à la Loi, la municipalité doit donc réaliser un nouveau registre afin de s'assurer que tous les chiens du territoire sont enregistrés.

Le chien doit porter sa médaille en tout temps. **Elle est au coût de 10\$ par animal** et sera perpétuelle tout au long de la vie du chien.

**L'enregistrement peut s'effectuer par téléphone au 418-629-5705 ou au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.**

Avant de procéder à l'enregistrement, les propriétaires doivent avoir en main les informations suivantes :

Nom et coordonnées du propriétaire ou du gardien;  
Nom du chien  
Race ou type  
Couleur



Il est de la responsabilité de tous les propriétaires ou gardien de chien de procéder à son enregistrement auprès de la municipalité au plus tard dans les 30 jours suivant l'acquisition de l'animal.

En vertu du Règlement, le non-respect de l'enregistrement de l'animal peut engendrer une amende.

**VOTRE CHIEN DOIT ÊTRE ENREGISTRÉ AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ  
LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.**

**Ne pas oublier que chaque citoyen doit tenir son chien en laisse lors de sa promenade et doit avoir en sa possession le matériel nécessaire afin de ramasser les excréments du dit chien et à en disposer de façon hygiénique.**

Un chien devra porter en tout temps la médaille remise par la municipalité afin d'être identifiable en tout temps.

# L'IMPORTANCE DE GARDER VOTRE CHIEN EN LAISSE

Que votre chien soit, selon vous, le plus sociable du monde, le plus obéissant et le plus gentil, vous devriez toujours le garder en laisse malgré tout. Voilà pourquoi :

## **IL NE POURRA PAS ALLER DÉRANGER VOS VOISINS OU LES GENS QU'IL RENCONTRE DANS LA RUE**

Pour certaines personnes, chien peut être synonyme de danger. Qu'on ait vécu une mauvaise expérience ou simplement qu'on ne connaisse pas votre chien, une grosse bête lousse qui court vers nous peut être particulièrement inquiétant : même si, au final, tout ce que veut votre chien est de donner des bisous. De plus, les chiens ont une grande capacité à ressentir le stress des humains, ce qui, dépendamment de la réaction de notre organisme, peut les inquiéter à leur tour et être la cause de morsures ou de comportements agressifs causés par la peur. Sans mentionner à quel point c'est délicat que votre chien puisse courir vers un enfant.

## **IL NE POURRA PAS ALLER DÉRANGER LES AUTRES CHIENS LORS DE LEURS PROMENADES**

Quand on fait un protocole de réhabilitation pour chiens réactifs, les propriétaires du chien font toujours énormément d'efforts pour arriver à les promener en laisse sans qu'ils réagissent à la vue d'autres chiens. C'est un protocole qui demande beaucoup de constance et les chiens sans laisse sont un réel défi pour eux. Un chien lousse qui va voir un autre chien réactif, est non seulement un gros pas en arrière dans le protocole de réactivité, mais il y a d'ailleurs un énorme risque d'altercation entre les deux. En le gardant attaché à vous, vous évitez des risques de morsure et vous respectez ainsi la bulle des autres chiens et de leurs propriétaires.

## **VOTRE CHIEN NE VOUS ÉCOUTE PAS FACE À CERTAINES DISTRACTIONS**

Si votre chien n'a pas un rappel plus conditionné que toutes les distractions extérieures, chats, chiens, humains, écureuils, vélos, autos, odeurs, les risques d'accidents sont 1001 fois plus importants. Les chances que votre chien revienne à vous lorsqu'il aperçoit quelque chose qui le captive au loin sont très faibles. C'est pratiquement impossible de garantir, qu'un jour, face à quelque chose qui a beaucoup de crédit aux yeux de votre quadrupède, votre rappel aura assez de valeur.

## **VOUS ÉVITEZ DE NOMBREUX ACCIDENTS**

Garder votre chien hors laisse, c'est aussi mettre à risque la bonne santé de votre animal. Votre chien n'aura pas l'automatisme de regarder autour de lui avant de traverser s'il remarque quelque chose de fascinant au loin. En gardant votre chien attaché à vous, vous pouvez aisément le ramener et ainsi éviter qu'il se fasse frapper. De plus, les conducteurs peuvent également être impliqués dans des accidents en essayant d'esquiver un chien qui traverse la rue.

## **VOTRE CHIEN A PEUR OU FAIT DE LA PRÉDATION FACE À CERTAINS STIMULI**

Si votre chien a peur ou fait de la prédation face à certain stimulus, le garder hors laisse est le pire risque à prendre et pourrait causer des morsures ou attaques qui auraient facilement pu être évitées avec une laisse (et un protocole pour chiens réactifs). Par ailleurs, s'il déclenche après son stimulus, votre rappel ne vaudra rien dire et vous ne pourrez absolument rien y faire.

**Le conseil municipal a remarqué un nombre élevé de propriétaires de chiens dans notre municipalité. Il serait important, pour le respect des marcheurs, de bien vouloir garder un œil sur votre chien qui se promène librement sur votre terrain.**

## LES ABRIS D'HIVER POUR AUTOMOBILE ET CLÔTURES À NEIGE

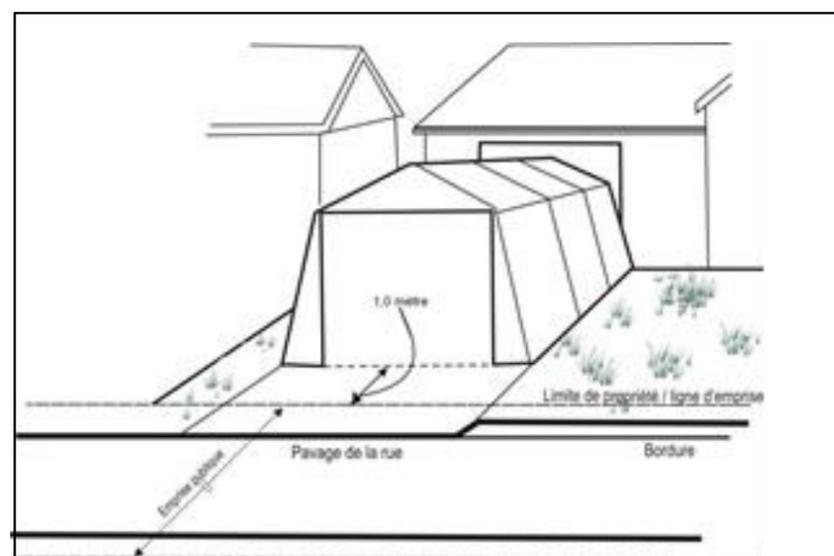
Les abris d'hiver pour automobiles ainsi que les abris d'hiver pour les accès piétonniers au bâtiment principal peuvent être installés durant la période allant du 1<sup>er</sup> octobre d'une année au 15 mai de l'année suivante s'ils répondent aux conditions suivantes :

- L'abri pour automobile doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur une allée d'accès à cet espace;
- L'abri d'hiver ne doit pas être installé à une distance moindre d'un (1) mètre de la limite de l'emprise de rue;
- L'abri d'hiver ne doit pas être installé à une distance moindre de 1,5 mètre d'une borne-fontaine;
- Les matériaux utilisés doivent être des panneaux de bois peints ou traités ou une structure de métal recouverte d'une toile imperméabilisée ou de tissu de polyéthylène tissé et laminé d'une épaisseur minimum de 0,15 mm, ou d'un matériau équivalent;
- Un abri d'auto peut être fermé durant la même période au moyen des mêmes matériaux;
- Le terrain est occupé par un bâtiment principal.

Les clôtures à neige sont permises durant la même période et doivent être localisées à une distance d'au moins 1,5 mètre d'une borne-fontaine.

Soyez informés qu'à partir du mois de mai, l'inspecteur responsable de l'application des règlements d'urbanisme de votre municipalité avisera les contribuables qui ne se seront pas conformés à ces dispositions et seront mis à l'amende s'ils refusent d'obtempérer.

Votre municipalité



# NOUVELLE PAGE FACEBOOK



**Municipalité Sainte-Irène**  
Hôtel de ville

Envoyer un message



## MUNICIPALITÉ SAINTE-IRÈNE

Visitez également notre nouveau site web : [www.sainteirene.com](http://www.sainteirene.com)

\*\*\*\*\*

## ♥ *Naissance* ♥

### *Félicitations*

Rémi Rose  
& Johanne Arguin  
Pour la naissance de votre  
fille

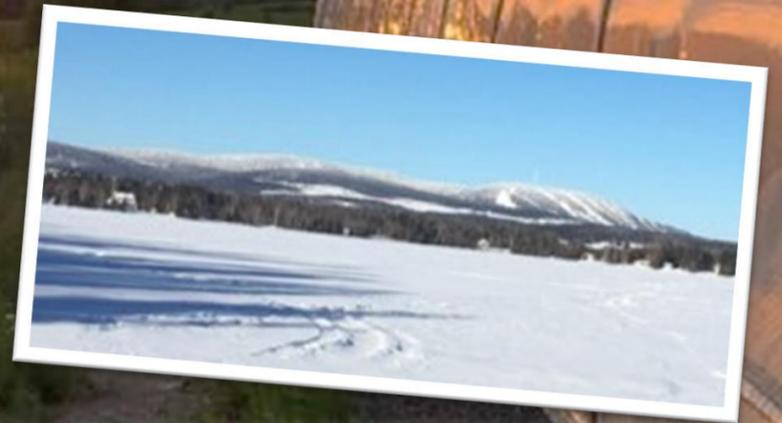
## LENNA

Née le 22 mars



# Concours de photos

Exprimer votre talent !



**La Municipalité de Sainte-Irène  
vous invite à participer à son concours de photographie.**

Faites-nous parvenir vos plus beaux clichés, pris sur le territoire de la municipalité, qui représentent nos diverses saisons, en paysage ou en action.

Une ou plusieurs de vos photos pourraient être choisies afin de faire partie de nos diverses plateforme de communication (nouveau site internet à venir, page Facebook, etc.)

**Un prix de 100\$ sera également remis au gagnant de la plus belle photographie!**

**Fin du concours : 2 mai 2022**

**Envoyer vos photos à [steirenedirection@mrcmatapedia.quebec](mailto:steirenedirection@mrcmatapedia.quebec)**

N'oubliez pas d'inclure vos coordonnées (nom, numéro de téléphone, adresse civique).

Format JPG ou PNG. Les photos doivent avoir été prises par le participant.

Concours réservé aux résidents de la Municipalité.

En participant au concours, vous acceptez de transférer les droits de diffusion de toutes les photos soumises à la municipalité de Sainte-Irène et ce, sans frais.



# **CET ÉTÉ, LA MATAPÉDIA JARDINE AVEC**



## **Desjardins**

Caisse Vallée de la Matapédia

*Une occasion unique de socialiser et tisser  
des liens avec ta communauté!*

Desjardins Vallée de La Matapédia et son partenaire la MRC de La Matapédia vous convient à une expérience de jardinage communautaire amusante et unique!

Situées à l'entrée du village, les serres seront chauffées afin de vous permettre de louer un jardinet pour cultiver vos légumes.

Une façon originale de combattre l'inflation tout en développant votre autonomie alimentaire!

**Mai à novembre 2022**

**Au programme**

- ◇ Cuisines collectives
- ◇ Animation horticole pour débutants

*Venez jardiner à l'abri des  
intempéries dans les Serres  
Nemtayé de Ste-Irène*

### **INSCRIPTION ET INFORMATION**

David Jacques  
418-629-2053, poste 1038  
d.jacques@mrcmatapedia.quebec

Places limitées

Seulement 40 \$ + tx pour les membres  
Desjardins



**MRC de  
LA MATAPÉDIA**

# Paroisse Sainte-Irène

## Célébrations d'avril et de mai 2022 :

### **Jeudi le 14 avril à 19h30 :**

Office du Jeudi-Saint.

### **Dimanche de Pâques : 17 avril :**

**Messe à Val-Brillant à 09h00.**

**Messe à St-Léon à 11h00.**

**Messe à Amqui à 11hs00.**

### **Samedi 14 mai messe à 19 heures :**

Linda St-Laurent (5 ans) : Raynald St-Laurent.

Parents défunts Deschênes : Gilberte et Benoît Thériault.

Parents défunts : Carmen et Guy Dupont.

Parents défunts Parent et Gauthier : Jacqueline et Marie-Christine.

### **Luminaires :**

16 avril : Denise Dubé et Normand Deschênes.

23 avril : Raynald St-Laurent.

30 avril : Roland Belisle

07 Mai : Gilberte et Benoît Thériault.

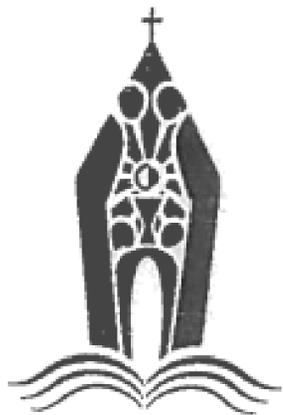
14 mai : Famille Guy Levesque.

### **Bureau :**

S. V. P. Appelez **au bureau : 418-629-2815** (mardi de 9h à 11h), avant de vous déplacer, pour vous assurer que la secrétaire soit présente. Merci !

Joyeuses Pâques !

Denise Dubé secrétaire.



## COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE SAINTE-IRÈNE

### INFORMATIONS

#### **THÈME DU TEMPS PASCAL : Avec lui, transformer le monde**

La marche vers Pâques nous a permis de cheminer, de nous faire réaliser notre besoin constant de conversion. Nous avons été à même de constater qu'il est impensable de suivre le Christ sans nous défaire de vos vieilles habitudes, sans accepter qu'il nous libère de nos lourds fardeaux. La grande fête de Pâques nous a ouvert de nouveaux horizons. L'avenir n'est plus à craindre. La lumière du Ressuscité nous guide jusqu'au bout du chemin.

Il est temps, maintenant, de prendre notre bâton de pèlerin et d'oser travailler à transformer le monde. Il est temps de faire Église autrement, en bâtissant une communauté plus fraternelle, animée par le Christ, porteuse de paix et de lumière. L'Église que nous sommes doit attirer le monde par son témoignage au quotidien. C'est en nous et par nous que le Christ peut agir. Avec lui, nous pouvons transformer le monde.

Bon temps pascal!

#### **22 AVRIL : JOUR DE LA TERRE**

Faisons appel à Kateri Tekakwitha, patronne de l'environnement, pour qu'elle nous guide dans la sauvegarde de la Terre, notre maison commune. Nous avons tous et toutes la responsabilité de protéger la Création. Puissions-nous sentir, comme Kateri, la sagesse des peuples gardiens des terres et des eaux.

#### **8 MAI : JOURNÉE MONDIALE DE PRIÈRE POUR LES VOCATIONS**

En cette journée, nous sommes invités à prier spécialement pour les vocations. Pour revitaliser nos communautés, nous avons besoin que tous les baptisés répondent à leur vocation de témoigner de la présence du Ressuscité dans notre monde. À l'invitation du pape François, devenons des disciples-missionnaires.

#### **8 MAI : FÊTE DES MÈRES**

Portons dans nos prières les mères de famille. Accordons-leur une attention spéciale. N'oublions pas Marie, notre mère céleste, l'humble étoile qui éclaire notre vie.

### HORAIRE

#### **SAMEDI 14 MAI : 5<sup>e</sup> DIMANCHE DE PÂQUES**

Célébration eucharistique

L'arrivée du printemps nous invite à porter un regard renouvelé sur la création. À la lumière de notre engagement baptismal, mettons-nous à l'écoute de Mère Nature. Protégeons la vie.

***Bon printemps!***

Renée Madore, responsable du volet Liturgie et Vie communautaire

# Le Villageois



## Pâques

**Dimanche 17 avril venez déjeuner**

**NOUVEAU**

- crêpes aux fruits
- Club déjeuner

## Souper

**mets chinois** Samedi le 30 avril

\* Billets en vente au dépanneur

Dégustation de Bière de brasserie



## Brunch

fêtes des mères

Dimanche le 8 mai

Surveillez la page Facebook pour plus de détails annoncés à chaque semaine  
Ou communiquer par téléphone **Villageois au 418-629-1344**



### N'oubliez pas

- Nos menus faites maison
- Bière Microbrasserie
- Jeudi spaghetti
- Samedi pizza

**Les heures d'ouverture sont de  
9h à 19h tous les jours.**



LA MATAPÉDIA  
**COSMOSS**  
Pour que chaque **jeune**  
développe son **potentiel**

**Vous informe**  
des initiatives pour  
les 0-30 ans de la Matapédia

### Adopte le 7

Ce programme clé en main propose une prise de conscience du temps passé devant les écrans et celui à bouger par des questions, des jeux, des grilles de notation et des pistes de discussion. Le tout dans une petite brochure colorée!

Plusieurs enseignants(es) le compléteront avec leur classe dès le 4 avril et ce, durant 7 semaines!

Rejoignez le groupe *Adopte le 7* pour participer différemment avec la version 7 jours!



### Aide-moi à entrer à l'école! Pour les 4 ans ou 5 ans!

Tous les parents qui ont un enfant qui entre à la maternelle 4 ans ou 5 ans cet automne peuvent compléter ce petit outil avec leur service de garde ou leur intervenant. En place dans la Matapédia depuis près de 15 ans, cet outil permet de présenter votre enfant à sa future école. Ainsi, les enseignants(es) connaîtront mieux leurs nouveaux élèves dès la rentrée!



### Les Cliniques Amis des bébés et des tout-petits



### Ateliers en présence pour les futurs parents et les parents d'enfants de 0 à 5 ans

Sujet du 21 avril de 9h30 à 11h :  
**Les écrans dans nos habitudes de vie**

À la Maison des familles de la Matapédia  
67, rue Lambert à Amqui

Venez rencontrer des professionnels ou intervenants en lien avec le sujet, une marraine d'allaitement, l'équipe de la Maison des familles et d'autres parents!

Les bébés et tout-petits sont les bienvenus!

Passeport vaccinal non requis  
Inscription sur l'événement Facebook



### À la bibliothèque d'Amqui / 14 avril de 9h à 10h30 Tous les détails sur l'événement Facebook!

Pour parents, grands-parents et enfants de 0 à 5 ans  
**GRATUIT** et collation sur place  
Invité spécial « Zone parents » : le CSSMM



**Pour ne rien manquer?**  
Suivez-nous sur facebook *COSMOSS Matapédia*

**Vous avez une question?**  
Messenger sur la page ou 418-629-5001



Communiqué de presse – 04 avril 2022

**Aqua-Neige 2022 et retour sur le souper de lancement :**  
**Le Parc régional de Val-d'Irène vous invite à la 44<sup>e</sup> édition de l'Aqua-Neige du 22 au 24 avril 2022**

Le 19 mars dernier se tenait le souper de lancement de la 44<sup>e</sup> édition de l'Aqua-Neige qui aura lieu du 22 au 24 avril 2022.

Lors de ce souper, qui se tenait sous la thématique *Années 70-80 : Disco!*, l'affiche officielle et la programmation de l'Aqua-Neige 2022 ont été dévoilées au public. Plus d'une centaine de personnes étaient présentes pour l'événement, parmi lesquels on pourra noter la présence de la Préfet de la MRC de la Matapédia Madame Chantale Lavoie, la députée d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia (à la Chambre des communes du Canada) Madame Kristina Michaud et le député de Matane-Matapédia (à l'Assemblée nationale du Québec) Monsieur Pascal Bérubé qui est également le présentateur officiel de l'édition 2022 de l'Aqua-Neige.

L'Aqua-Neige est un événement sportif unique en son genre pendant lequel se déroulent également activités familiales, spectacles en soirées et autres animations. La compétition consiste en une descente sur une dénivellation de 700 pieds, de façon à atteindre un maximum de vitesse pour ensuite traverser, sur skis ou planche, le lac Picalo sur une longueur de 65 mètres. Cette année, plus de 5 000\$ de bourses à gagner dans les différentes catégories, dont 1 500\$ au gagnant de la catégorie ski – homme! Prouesses sportives, activités extérieurs et jeux gonflables pour les plus jeunes, tire d'érable, descente aux flambeaux et boum extérieur, feux d'artifices et soirées en musiques avec DJ, le chansonnier Mathieu Lavoie, le groupe Les Tapageurs et le groupe Stage 16 vous attendent ! Soyez des nôtres du 22 au 24 avril 2022 !

Toutes les informations sur le site web du Parc régional de Val-d'Irène  
au [www.valdi.ski](http://www.valdi.ski)

PRÉSENTATEUR OFFICIEL



Pascal Bérubé  
Député de Matane-Matapédia

44  
ÉDITION

VAL-D'IRENE  
100% NATURELLE  
www.valdi.ski

AQUA-NEIGE

Accès  
GRATUIT  
le jour

22  
au  
24

PROGRAMMATION

AVRIL

2022

## Aqua-Neige 44e édition

22 AU 24 AVRIL 2022

Le (la) skieur(se) ou planchiste qui réussit à doser parfaitement les éléments de rapidité, d'équilibre, de courage et de techniques spéciales, aura peut-être une chance de réussir la périlleuse traversée.

Mais, il ne faut pas se décourager si on ne réussit pas la première fois, puisque l'on peut retenter sa chance le lendemain. Des bourses sont réparties équitablement entre les participants hommes et femmes.

Nous sommes à la **recherche de bénévoles** pour l'Aqua-Neige.

Si vous êtes intéressé communiquez avec nous au 418-629-3450.



### Tirage

Canne à pêche et moulinet  
Valeur de plus de **1 000\$**

**0.99\$** par billet

Tirage Lors de l'Aqua-Neige!

AMUNDSON Miramichi Demon 9'0" 2-pc



AMUNDSON TXS G2 7/8 Fly Reel

Offert par

**PRONature**  
PLEIN AIR • CHASSE • PÊCHE  
AMQUI

### VENDREDI 22 AVRIL

- 13 h à 15 h Pratique des compétiteurs
- 15 h Après-ski avec Mathieu Lavoie
- 17 h 30 Choix des dossards
- 18 h Souper Aqua-Neige
- 19 h 30 Descente aux flambeaux
- 20 h 15 Boum extérieur et feux d'artifices
- 22 h 30 **Les Tapageurs**
- 1 h DJ

### SAMEDI 23 AVRIL

- 8 h à 11 h Déjeuner au chalet Principal
- 8 h 30 à 11 h Remise des dossards
- 10 h Jeux gonflables et activités (Zone familiale)
- 10 h 1<sup>re</sup> manche de ski
- 10 h 45 1<sup>re</sup> manche planche à neige
- 11 h 30 Aqua-flot 9<sup>e</sup> édition
- 13 h Suite 1<sup>re</sup> manche ski
- 13 h 30 Suite 1<sup>re</sup> manche planche
- 14 h 30 Compétition par équipe
- 15 h 30 **Après-ski Mathieu Lavoie**
- 17 h 30 à 19 h Souper Aqua-Neige
- 22 h 30 **Stage 16**

### DIMANCHE 24 AVRIL

- 8 h à 11 h Déjeuner au chalet Principal
- 8 h 30 à 11 h Remise des dossards
- 10 h Jeux gonflables et activités (Zone familiale)
- 10 h 2<sup>e</sup> manche planche à neige
- 10 h 45 2<sup>e</sup> manche ski
- 13 h Suite 2<sup>e</sup> manche planche à neige
- 13 h Suite 2<sup>e</sup> manche ski
- 16 h **Remise des bourses, trophées**
- 17 h 30 Souper de clôture des bénévoles

www.valdi.ski



LES FESTIVITÉS DU 125<sup>e</sup> PRÉSENTE  
**L'ENSEMBLE VOCAL  
DE CAUSAPSCAL**



# CONCERT

## *L'Amour en Héritage*

**Bienvenue  
à tous !**

**CONTRIBUTION  
VOLONTAIRE**

**DIMANCHE  
29 MAI  
14 h 2022**

**ÉGLISE DE CAUSAPSCAL**



**Desjardins**  
Caisse Vallée de la Matapédia



 Patrimoine  
canadien Canadian  
Heritage

**POUR INFORMATION : MONIQUE ARGUIN AU 418 756-3129**

## Gâteau à la salade de fruits



### INGRÉDIENTS

#### **Gâteau**

- 375 g (2 1/2 tasses) de farine tout usage non blanchie
- 10 ml (2 c. à thé) de bicarbonate de soude
- 1 ml (1/4 c. à thé) de sel
- 2 oeufs
- 315 g (1 1/2 tasse) de sucre
- 1 boîte de 560 ml (19 oz) de salade de fruits en dés non égouttée

#### **Glaçage**

- 315 g (1 1/2 tasse) de sucre
- 1 boîte de 354 ml (12 oz) de lait évaporé
- 225 g (1 tasse) de beurre non salé
- 10 ml (2 c. à thé) d'extrait de vanille

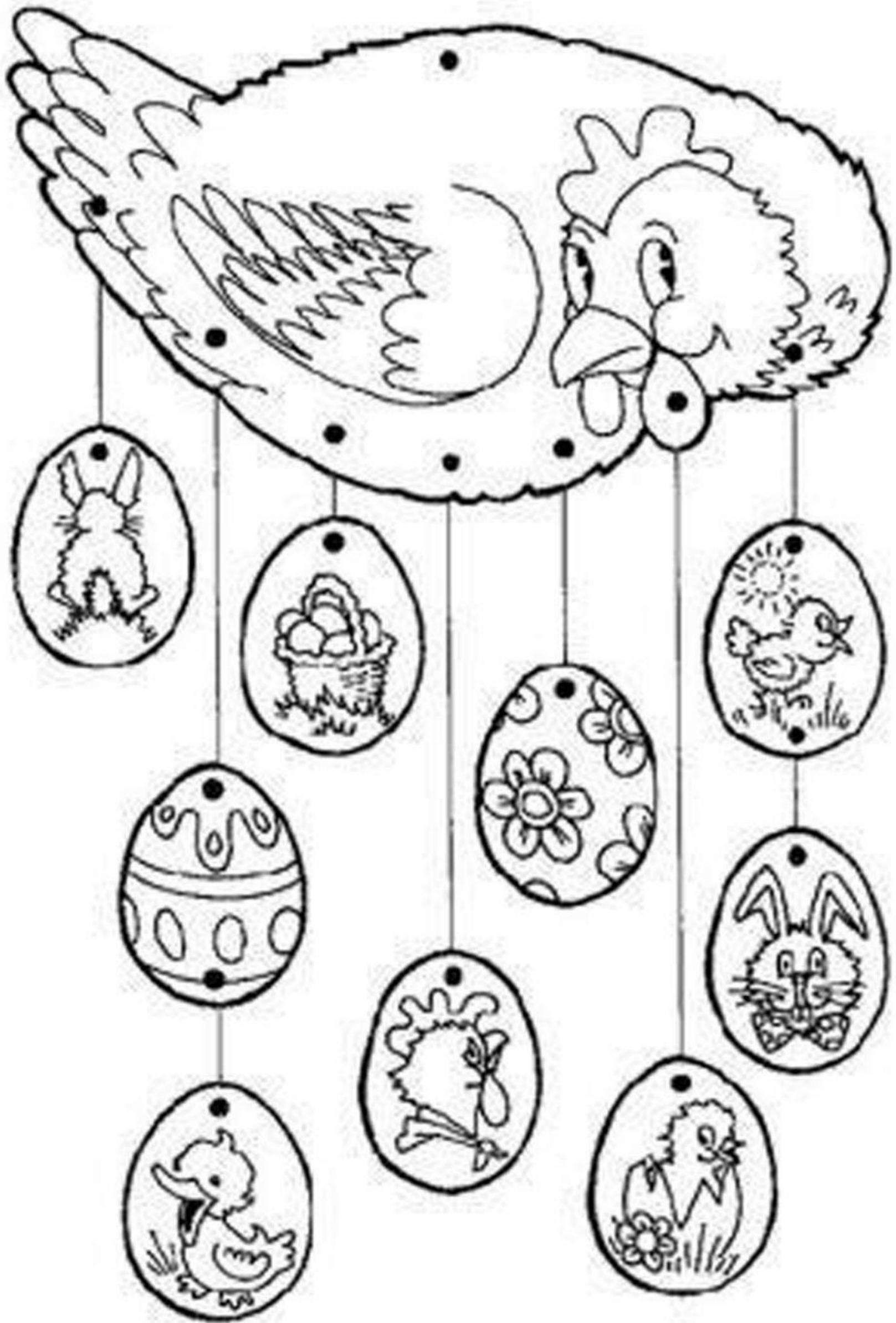
### PRÉPARATION

#### **Gâteau**

1. Placer la grille au centre du four. Préchauffer le four à 165 °C (325 °F). Beurrer et fariner un plat de cuisson de 28 x 20 cm (11 x 8 po).
2. Dans un bol, mélanger la farine, le bicarbonate et le sel.
3. Dans un autre bol, fouetter les oeufs avec le sucre au batteur électrique 3 minutes ou jusqu'à ce que le mélange soit pâle et léger. À basse vitesse, incorporer les ingrédients secs en alternant avec la salade de fruits. Répartir la pâte dans le moule.
4. Cuire au four 1 heure ou jusqu'à ce qu'un cure-dents inséré au centre du gâteau en ressorte propre. Dès la sortie du four, piquer la surface du gâteau à plusieurs reprises à l'aide d'une fourchette ou d'une brochette. Passer une fine lame entre la paroi du moule et le gâteau.

#### **Glaçage**

5. Entre-temps, dans une grande casserole, porter à ébullition tous les ingrédients, sauf la vanille, et laisser mijoter doucement 20 minutes ou jusqu'à ce que la préparation épaississe. Attention, le mélange a tendance à déborder. Ajouter la vanille.
6. Verser le tiers du glaçage chaud graduellement sur le gâteau en le soulevant délicatement à l'aide du couteau pour laisser passer le glaçage. Laisser imbiber. Servir tiède ou froid. Accompagner du reste de la sauce.



**Joyeuse Pâques**  
Petit mobile à colorier et découper  
Rajouter des ficelles

Bonjour à vous,

L'an dernier à pareille date, nous vous avons mentionnés comment la pandémie avait affecté notre bilan de matières résiduelles dans La Matapédia et La Mitis, notamment en transférant une partie des tonnages du commercial (qui a été trop souvent fermé) vers le résidentiel (où tout le monde était confiné à la maison). En 2021, nous avons appris à « vivre avec la pandémie », alors est-ce que notre portrait des matières résiduelles est encore affecté?

Pour nos déchets, aussi bien dire que c'est un copier/coller de 2020. Au niveau résidentiel et commercial, nous avons généré 12 910,52 tonnes métriques (tm) en 2021 comparativement à 12 910,92 tm en 2020. Un maigre écart de 0,4 tm. Les tonnages de déchets dans le milieu commercial sont encore plus bas qu'en 2020 (-72 tm) alors qu'ils ont à peine grimpé dans le milieu résidentiel (+ 38 tm). La bonne nouvelle, c'est que nous n'avons pas augmenté contrairement à la tendance des années précédentes. Un rappel des coûts nous démontre que les économies concrètes sont en réduisant nos quantités de déchets :

- Déchet : 168 \$ par tonne
- Recyclage : Environ 20 \$ par tonne
- Bac brun : 15 \$ par habitant, peu importe les quantités

Au niveau du bac brun, nous avons récupéré 1294 tm de matières organiques, soit une hausse de 9,4 % comparativement à 2020, année où il y avait déjà une hausse similaire par rapport à l'année précédente. Le bac brun devient de mieux en mieux utilisé et c'est une bonne nouvelle pour l'environnement et pour votre compte de taxe!

Finalement, on dénote une hausse de 3,7 % de nos matières recyclables pour atteindre 4449 tm, comparativement à une diminution de 9% l'année dernière. On peut soupçonner le retour à une vie plus « normale » qui fait qu'on retournera probablement graduellement à un niveau de recyclage similaire à l'époque pré-pandémique.

Bref, ça ne va pas trop mal, mais on peut clairement faire mieux en regardant nos poubelles avec un regard plus critique, en réduisant à la source puis en utilisant mieux nos bacs bleus et bruns et installations comme l'écocentre. Pour plus d'information, rejoignez-nous par téléphone, par courriel ou consultez le [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca).

À la prochaine!

**Vincent Dufour**, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)

Courriel : [matresi@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:matresi@mrcmatapedia.qc.ca)

Tél : 418 629-2053, poste 1138

Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis)

Courriel: [matresi@mitis.qc.ca](mailto:matresi@mitis.qc.ca)

Tél. : 418 775-8445, poste 1138

# CALENDRIER D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES 10 AVRIL AU 14 MAI



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10 avril	11	12	13	14	15 <b>Vendredi Saint</b>	16
17 <b>Pâques</b>	18	19	20	21	22 <b>Journée de la Terre</b> <b>Aqua-Neige</b>	23
24 <b>Aqua-Neige</b>	25	26	27	28	29	30 Souper mets chinois Villageois
1 mai Dernière journée pour participer au concours photo	2  séance du conseil municipal	3	4	5	6	7
8 <b>Fête des mères</b>	9	10	11	12	13	14 Messe 19h

Cueillette ordures Cueillette recyclage   
 Cueillette bac brun Val D'Irène   
 Souper spaghetti à 6\$ au Villageois   
 Souper pizza à 6,50\$ au Villageois

## ➤ Horaire du bureau de poste

Lundi et mercredi : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30  
 Mardi, jeudi et vendredi : 9h00 à 12h00  
 Pour nous rejoindre : 418-629-2421

## ➤ Horaire du bureau municipal

Lundi au jeudi de 9h à 12h et 13h à 16h

**Vendredi fermé**

En tout temps par téléphone et courriel.

➤ **Bureau de la fabrique** ouvert tous les mardis de 9h00 à 11h00. Téléphonnez au bureau, **avant de vous déplacer** **418-629-2815.**



## ➤ Écosite d'Amqui

ouvert du mardi au samedi de 9h à 17h



➤ Pour toute **demande de permis**, présentez-vous au bureau de la municipalité les lundis de 8h15 à 12h ou téléphonez l'inspecteur **Jocelyn Couturier** directement à la MRC de la Matapédia au 418-629-2053 poste 1105. **L'agente de développement rural** est Jessy Proulx pour la rejoindre (418)-629-4212 poste 1023.